

Concours : SA CLASSE NORMALE Session 2012

CORRIGE

EXTERNE COMMUN

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **Comptabilité et finances**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Page : 1 / 6

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE RECRUTEMENT DE SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE

CORRIGE SESSION 2012

Epreuve d'admissibilité n°2

Durée : 3 heures – Coefficient : 2

Ce corrigé comprend 6 pages

Ne pas écrire au crayon à papier

L'utilisation de la calculatrice et du Plan Comptable Général est autorisée.

L'utilisation d'ouvrage de référence, de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdite.

Vous devez impérativement vous abstenir de signer ou identifier votre copie.

I. QUESTIONS COMMUNES : / 10 points

1 / Quels sont les principaux arguments développés par la présidente de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) dans l'entretien ci-joint pour expliquer que la « vie privée est devenue un enjeu de concurrence essentiel entre les réseaux sociaux » ? (2 points)

Les utilisateurs des réseaux sociaux sont davantage conscients aujourd'hui des risques d'atteinte à la vie privée et aspirent à la maîtrise de leurs données personnelles. Cette attention entraîne une concurrence vertueuse entre les acteurs économiques de ce secteur. Sans la confiance des utilisateurs les entreprises ne peuvent fonctionner sur la durée.

2 / A la lecture de cet entretien et à l'aide de vos connaissances quelles sont les principales attributions de la CNIL en matière de protection de la vie privée sur Internet ? (4 points)

La CNIL est l'autorité chargée de veiller à la protection des données personnelles dans les traitements informatiques. Elle dispose d'un pouvoir de contrôle et de sanction. Elle exerce une fonction d'alerte et de conseil et a pour mission de veiller à ce que le développement des nouvelles technologies ne porte pas atteinte à la vie privée et aux libertés individuelles ou publiques. Pour ce faire, la CNIL a lancé des campagnes pédagogiques à destination des adolescents ou de leurs parents. Par ailleurs, elle dialogue avec les acteurs de l'économie numérique (réseaux sociaux, téléphonie,...) pour leur faire comprendre que la protection de la vie privée est un enjeu de développement de leurs entreprises.

3 / Les services publics ont de plus en plus recours aux sites web, réseaux sociaux ou applications smartphone. Quels avantages et limites y voyez-vous par rapport à l'exercice des missions d'intérêt général ? (4 points)

Le développement de l'administration en ligne que ce soit au travers de la création de sites web, de comptes Facebook, Twitter ou d'applications pour smartphones contribue à la simplification des démarches des usagers. La dématérialisation des procédures permet des gains de temps dans le traitement des demandes. Les principes de continuité et d'adaptabilité des services publics se voient également conforter. Le droit à l'information des usagers et l'obligation de transparence de la part des administrations publiques se trouvent améliorés.

Malgré le développement des technologies de l'information et de la communication, la fracture numérique n'est pas complètement réduite. Certains usagers n'ont pas les compétences ou la possibilité (pour des raisons financières ou géographiques) d'accéder aux services de l'administration en ligne. Certaines missions de service public (actions éducatives, sanitaires et sociales notamment) impliquent une relation humaine directe. Céder à la « dictature de la transparence » place les administrations dans des situations inextricables (instruction hâtive, impatience de l'utilisateur et risque de réponses inadaptées et dysfonctionnements).

EXTERNE COMMUN

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **Comptabilité et finances**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Page : 3 / 6

II. QUESTIONS RELATIVES A L'OPTION : / 10 points*(Barème établi sur 20 points à ramener sur 10)***1. Compléter les tableaux de l'Annexe 1 (A rendre avec votre copie) et commenter l'évolution de la trésorerie. (5 points)**

Ventes TTC pour janvier, février ou mars = 3 000 x 120 = 360 000 €

Budget des encaissements (1er trimestre 2011) en euros				
	TOTAUX	JANVIER	FEVRIER	MARS
Solde clients	200 000	200 000		
Ventes TTC de janvier	360 000	120 000	240 000	
Ventes TTC de février	360 000		120 000	240 000
Ventes TTC de mars	360 000			120 000
TOTAUX		320 000	360 000	360 000

Budget des décaissements (1er trimestre 2011) en euros				
	TOTAUX	JANVIER	FEVRIER	MARS
Solde fournisseurs	64 000	64 000		
Achats et charges externes TTC de janvier	156 000	78 000	78 000	
Achats et charges externes TTC de février	156 000		78 000	78 000
Achats et charges externes TTC de mars	156 000			78 000
Salaires		116 000	116 000	116 000
TVA à décaisser		46 000	50 000	50 000
TOTAUX		304 000	322 000	322 000

Barème : 16 montants à 0,125 points → 2 points

EXTERNE COMMUN

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **Comptabilité et finances**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Page : 4 / 6

Budget de trésorerie (1er trimestre 2011) en euros			
	JANVIER	FEVRIER	MARS
Trésorerie initiale	- 90 000	- 74 000	- 36 000
Encaissements	320 000	360 000	360 000
Décaissements	304 000	322 000	322 000
Trésorerie finale	- 74 000	- 36 000	2 000

Barème : 4 lignes x 0,5 point → 2 points

La situation de trésorerie **s'est améliorée** au cours du trimestre : de 90 000€ de découvert début janvier, elle atteint 2 000€ fin mars. Le développement de l'activité semble expliquer cette évolution : plus d'encaissements et une progression contenue des décaissements.

Barème : 0,5 point

2. Définir les deux termes «prime» et «indemnité» qui apparaissent sur le bulletin de salaire fourni en annexe 2. Pour quelle raison ces deux éléments sont-ils placés à des endroits différents sur le bulletin de salaire? (3 points)

Prime : complément de salaire (ex : prime d'ancienneté).

Barème : 1 point

Indemnité : remboursement de frais engagés par le salarié (ex : indemnité de transport)

Barème : 1 point

Les deux éléments sont placés à des endroits différents car la prime est soumise à cotisations sociales et l'indemnité ne le sera pas.

Barème : 1 point

3. Calculer de deux façons différentes le coût global du salarié SAUNIER pour l'entreprise DELTINA. (3 points)

Cout global : salaire net + charges sociales (salariales et patronales)

$$2\,039,58 + (521,46 + 1\,077,86)$$

$$= 2\,039,58 + 1\,599,32$$

$$= 3\,638,90\text{€}$$

Barème : 1,5 point

ou

Cout global : salaire brut + charges patronales + indemnité

$$2\,495,05 + 1\,077,86 + 66,00$$

$$= 3\,638,90\text{€}$$

Barème : 1,5 point

EXTERNE COMMUN

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : Comptabilité et finances

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Page : 5 / 6

4. Comptabiliser les écritures de paie au journal de l'entreprise y compris le paiement du salarié SAUNIER le 31/01/2011 et le règlement des organismes sociaux le 15/02/2011. (4 points)

	31/12/2011		
641	Rémunérations du personnel	2 561,05	
421	Personnel, rémunérations dues		2 561,05
	Salaire brut et indemnités (2 495,05 + 66,00)		
	31/12/2011		
421	Personnel, rémunérations dues	521,46	
431	Sécurité sociale		361,78
4371	Assedic		59,88
4372	Retraite complémentaire		99,80
	Cotisations salariales		
	31/12/2011		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 077,86	
431	Sécurité sociale		703,60
4371	Assedic		112,28
4372	Retraite complémentaire		261,98
	Cotisations patronales		
	31/12/2011		
421	Personnel, rémunérations dues	2 039,59	
512	Banque		2 039,59
	Salaire net (2 561,05 – 521,46)		
	15/02/2011		
431	Sécurité Sociale (302.80 + 588.90)	1 065,38	
4371	Assedic (50.12 + 93.97)	172,16	
4372	Retraite complémentaire (83.53 + 219.27)	361,78	
512	Banque		1 599,32
	Paiement cotisations salariales et patronales aux organismes sociaux		

Barème : 4 points**Ecritures 1 et 2 : 1 point****Ecriture 3 : 1 point****Ecriture 4 : 1 point****Ecriture 5 : 1 point**

EXTERNE COMMUN

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : Comptabilité et finances

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Page : 6 / 6

5. Enregistrer la facture d'achat et présenter le plan d'amortissement du véhicule commercial (Annexe 3, à rendre avec votre copie). (5 points)

	10/01/2011		
2182	Matériel de transport	15 780,00	
44562	Etat, TVA déductible sur immobilisations	3 092,88	
404	Fournisseur d'immobilisations		18 872,88

Barème : 1,5 points**Numéros de compte : 0,5 point****Montant du matériel de transport : 0,5 point****Equilibre de l'écriture : 0,5 point**Plan d'amortissement :

Années	Base de calcul	Unités d'œuvre	Dépréciation	Cumul	Valeur comptable nette
2011	15 780	40 000	3 945,00 (1)	3 945,00	11 835,00
2012	15 780	35 000	3 451,88	7 396,88	8 383,12
2013	15 780	30 000	2 958,75	10 355,63	5 424,37
2014	15 780	30 000	2 958,75	13 314,38	2 465,62
2015	15 780	25 000	2 465,62	15 780,00	0
		160 000	15 780,00		

(1) = $15\,780 \times 40\,000 / 160\,000$ **Barème : 3,5 points****Base de calcul : 0,5 point****Unités d'œuvre : 0,5 point****Dotation 2011 : 1 point****Dotations 2012, 2013, 2014, 2015 : 4 x 0,25 point = 1 point****Amortissements : 0,25 point****Valeurs comptables nettes : 0,25 point**